

Conseil de gestion du 31 mars 2023

Délibération n°2023-003

Approbation du programme d'actions 2023

- VU le code de l'environnement et notamment ses articles L 334-3 et suivants et R 334-31 et suivants ;
- VU le décret n°2019-1580 du 31 décembre 2019 relatif à l'Office français de la biodiversité ;
- VU le décret n°2011-1269 du 11 octobre 2011 portant création du Parc naturel marin du golfe du Lion ;
- VU l'arrêté conjoint en vigueur du préfet maritime de Méditerranée et du préfet des Pyrénées-Orientales n° 334/2022 du 17 novembre 2022, portant désignation des membres du conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion ;
- VU la délibération 2022-02 du 07 janvier 2022 approuvant la modification du règlement intérieur du Parc naturel marin du golfe du Lion ;
- VU la délibération du 10 octobre 2014 adoptant le plan de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion ;

CONSIDERANT que le quorum est atteint et que le conseil de gestion peut valablement délibérer ;

CONSIDERANT la proposition du programme d'actions 2023 ;

Article 1

Le conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion adopte à l'unanimité le programme d'actions 2023 du Parc naturel marin du golfe du Lion, sans modification.

Article 2

Le Directeur de l'Office français de la biodiversité est chargé de l'application de la présente délibération.

Article 3

La présente délibération sera publiée sur le site internet de l'OFB.

Serge PALLARES

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Serge Pallares', with a stylized flourish at the end.

Président du conseil de gestion



Programme d'actions 2023

Sommaire

Préambule	3
Axe stratégique 1 : Progresser dans la protection des habitats et des espèces	4
Axe stratégique 2 : Protéger et valoriser le patrimoine culturel maritime	11
Axe stratégique 3 : Réduire les pollutions et améliorer la qualité du milieu	14
Axe stratégique 4 : Accompagner le territoire sur les enjeux de gestion et de développement durable de l'es- pace littoral et marin	17

Préambule

Le Parc naturel marin du golfe du Lion entre dans la 9^{ème} année de mise en oeuvre de son plan de gestion. Dans le cadre de son déploiement, le programme d'actions est construit à partir de projets pluriannuels déjà engagés complétés de nouveaux projets. Ils concernent des actions annuelles ou récurrentes comme les divers suivis.

1. Présentation du budget alloué et de l'effectif de l'équipe Parc

Le budget prévisionnel demandé pour 2023 est équivalent à celui de l'année précédente. La notification de crédit définie par l'OFB et ventilée en trois enveloppes (investissement, fonctionnement et intervention) qui a été attribuée au Parc est exactement de 1 293 656,44 € (autorisation d'engagement). Le plan d'action 2023 est donc décliné à partir de cette dotation budgétaire. Selon l'avancée des projets, des ajustements auront lieu en cours d'année.

Il est prévu de renforcer cette année l'équipe par quatre ESC (engagé(e) service civique). Comme en 2022, deux d'entre eux seront affectés à la communication et à l'accompagnement de la modification de la ZMEL du Parc sur le secteur de Sainte-Catherine. Le troisième aidera à la mise en place du séminaire de clôture de la démarche Ambition Littoral et le quatrième viendra en renfort auprès de la chargée de mission communication.

Un CDD de 6 mois est prévu d'être embauché pour aider à l'organisation et la réalisation des campagnes de marquages des requins « peau bleu » dans le cadre du projet MOUVBLUE réalisé en partenariat avec l'IFREMER et le CRIOBE.

2. La programmation des ressources par axe stratégique

La stratégie d'action se décline chaque année en projets, regroupés par axe pour caractériser les lignes directrices dans lesquelles le Parc s'engage de manière prioritaire, pour mettre en oeuvre son plan de gestion. Depuis 2020, 4 axes ont été identifiés afin de répondre plus directement aux besoins de progrès sur la protection, la réduction des menaces et l'accompagnement des acteurs vers une gestion durable des ressources.

Pour chaque axe sont synthétisés les montants financiers prévisionnels globalisés des actions et le temps de personnel dédié. Le temps en personnel n'est pas distingué entre chargés de missions et agents de terrain mais peut varier de manière importante selon le type d'action et son choix de mise en oeuvre.



Axe stratégique 1

Progresser dans la protection des habitats et des espèces

Tout comme en milieu terrestre, la biodiversité marine est menacée et l'état de santé de ses habitats est globalement inquiétant. Néanmoins, la capacité des milieux marins à se rétablir dès lors que progresse la protection est démontrée et, s'il faut le rappeler, c'est le rôle fondamental d'une aire marine protégée. Beaucoup d'efforts cependant restent à consacrer à la connaissance,

indispensable pour orienter et évaluer l'efficacité des mesures de gestion. Agir sur la réduction des pressions diverses passera d'une part par le dialogue et l'exposé des enjeux auprès des acteurs et d'autre part sur la mobilisation du grand public par des actions pédagogiques et de communication adaptées.

€	536 000		1 000 jours
	41 %		43 %

■ Projet 1 - Etude et suivi de la mégafaune

Le suivi des populations de cétacés sera poursuivi et comporte, depuis 2022, une campagne par trimestre, mais reste néanmoins partiel, la partie la plus au large au-delà de 20 MN ne pouvant être prospectée. Selon les possibilités d'affrètement de navire, un marché sera, de nouveau, lancé pour pouvoir compléter l'échantillonnage des 40 % restant du Parc. Ces campagnes permettent également de capitaliser des connaissances sur les autres compartiments de la mégafaune marine

(oiseaux, tortues, grands poissons pélagiques), les activités anthropiques et les macrodéchets. Des réflexions seront engagées afin d'élaborer des indicateurs pour évaluer l'atteinte de nos objectifs pour l'avifaune. En complément, des sorties consacrées à la photo-identification du grand dauphin ainsi que la collaboration avec les professionnels de la découverte du milieu marin labellisés seront poursuivies cette année.

■ Projet 2 - Protection des oiseaux nicheurs

Depuis trois ans, au printemps et au début de l'été, l'OFB dont le Parc ainsi que de nombreux partenaires, le syndicat mixte RIVAGE, le G.O.R, les agents du littoral de Perpignan Méditerranée Métropole et la commune de Torreilles, se mobilisent et agissent pour favoriser la reproduction de deux espèces protégées dont les populations sont en déclin : la sterne naine et le gravelot à collier interrompu. Parmi leur spécificité, elles établissent leur nid à même le sable au niveau du haut des plages et elles sont particulièrement sensibles au dérangement. C'est pourquoi leur réinstallation au niveau de la plage du Bourdigou s'est opérée lors du confinement et depuis, à la période propice, des mesures de protection de leur habitat sont mises en place notamment l'interdiction de pénétrer dans la



zone de nidification favorable. Afin de veiller au respect de cette zone de quiétude pour les oiseaux et de sensibiliser le public, des patrouilles constituées des différents partenaires seront mises en place et contrôleront régulièrement le site.

■ Projet 3 - Acquisition de connaissances sur le cycle de vie du requin peau bleue

Un partenariat de R&D avec l'IFREMER et le CRIOBE (UPVD) est lancé depuis 2021 afin d'acquérir des connaissances élémentaires sur une espèce d'élaémobranchie : le requin peau bleue. En effet, des premiers travaux expérimentaux IFREMER ont apporté des éléments laissant penser qu'au sein de la Méditerranée, le golfe du Lion, joue un rôle particulier à certaines étapes clé de leur cycle de vie. Le projet MOUVBLUE étudie les fonctionnalités qu'offrent les habitats du golfe du Lion pour leur reproduction, leur parturition ainsi que leur nurserie. Le principe est de conduire une étude sur l'écologie et la distribution des individus matures et juvéniles par une campagne de marquage simple et par balises satellitaires, afin de comprendre à fine échelle leur comportement et de définir les liens de parenté par une analyse génétique de la population.

un échantillon de la population de requin peau bleue qui fréquente les eaux du Parc naturel marin du golfe du Lion.

Ces campagnes mobiliseront les pêcheurs professionnels mais aussi les plaisanciers et des guides de pêche en mer qui capturent accidentellement des individus lors de leurs sorties de pêche au thon rouge. Il sera aussi l'occasion de sensibiliser les pêcheurs de loisir aux bonnes pratiques de relâcher des raies et requins dans le cadre de l'animation de la charte. Le Parc sera appuyé dans ce projet par l'accueil d'une personne en renfort saisonnier pour mettre en œuvre ces actions.



L'année 2023 sera consacrée au déploiement opérationnel de plusieurs campagnes de pêche afin de capturer, marquer, prélever ou équiper

■ Projet 4 - Évaluation de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire

L'évaluation de l'état de conservation des trois habitats côtiers que sont l'herbier de posidonie, le coralligène et la roche infralittorale, ainsi que de l'habitat profond formé par les récifs de coraux, répond aux attentes des deux directives européennes : la Directive Habitat Faune Flore et la Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin. Préconisée à un rythme de 3 ans, l'évaluation de l'état écologique de l'herbier de posidonie par l'EBQI (Ecosystem Based Quality Index), effectuée en 2020, sera renouvelée sur l'ensemble des sites. De plus, suite à la floraison exceptionnelle, un suivi de la fructification sera également réalisé. Après l'épisode caniculaire de l'été 2022, une seconde évaluation de l'état des populations d'invertébrés, en particulier, des gorgones et du corail rouge, sera effectuée.

Le Parc sera, pour la troisième année consécutive, le site pilote d'une étude de recherche et développement en collaboration avec l'UMS Patrimoine Naturel (MNHN) et l'Université de Bordeaux pour la détection et le suivi des espèces non-indigènes pouvant altérer la

biodiversité notamment par l'utilisation de l'ADN environnemental.

Enfin, les campagnes d'acquisition de connaissance sur les milieux profonds n'ayant pas pu avoir lieu en 2022 sont reprogrammées en 2023. Le Parc participera à une étude pilotée par l'Observatoire Océanologique de Banyuls-sur-Mer ayant pour objectif de mieux comprendre l'impact des plastiques sur les communautés coralliennes. Il mènera également une campagne d'exploration au sein des trois canyons du territoire afin d'enrichir nos connaissances de la biodiversité de ces milieux.



■ Projet 5 - Suivi des espèces réglementées

Au vu du déclin de leurs populations, le mérout, le corb et le corail rouge font partie des espèces marines pour lesquelles il a été nécessaire de réglementer la pêche : un moratoire d'interdiction générale de pêche pour les deux poissons et un arrêté d'interdiction de récolte du corail au-dessus de 50 m de profondeur dans les eaux

du Parc. Des suivis de leur état de conservation ont été initiés afin d'évaluer l'effet de la mise en place de ces réglementations, dans l'optique de leur renouvellement. Les comptages visuels de mérouts et de corbs étant réalisés, depuis 2020, tous les 2 ans, aucun suivi n'est programmé cette année.

■ Projet 6 - Amélioration des connaissances et caractérisation des faciès morphologiques et sédimentaires des têtes de canyons du Parc

La connaissance de la morphologie et de la lithologie des fonds marins (sols et sous-sols) est un principe de base indispensable à tous les usagers du domaine maritime, et à toutes les études à vocation environnementale, scientifique ou industrielle. Les têtes de canyons et l'interfluve entre les canyons de Bourcart et de Lacaze-Duthiers se situent dans une zone où peu de travaux ont été menés, mais dans laquelle l'existence d'habitats remarquables et à très fort enjeux écologiques n'est pas à exclure. Des faciès morphologiques et sédimentaires spécifiques sont localisés à proximité des têtes de canyons du Parc (zones de dunes, de sables indurés, de pockmarks et de « protubérances circulaires »

indéterminées), confirmant l'intérêt écologique et fonctionnel de ces zones au large.

Les discussions autour de la localisation des zones d'implantations des deux fermes commerciales d'éoliennes flottantes dans le golfe du Lion aboutiront en 2023, avec une possible zone d'implantation d'une ferme commerciale dans le Parc. En 2022, le choix d'implanter une ferme commerciale à la frontière nord du Parc avait déjà été validé. Ces projets industriels confirment l'importance de cette campagne et le besoin de connaissances de ces zones.

Des campagnes océanographiques ont été menées par le SHOM pour la DGEC dans les zones propices en 2022 (campagne d'acquisition de données en mer préparatoire à l'installation des fermes commerciales d'éoliennes flottantes). Le Parc finalise le dimensionnement d'une campagne (géophysique et sédimentaire) complémentaire pour couvrir en partie certains manques et besoins (projet FAMOSA GL).

Les travaux d'analyses, d'interprétations et de valorisations des données acquises lors de la campagne FAMOSA seront financés par « l'Observatoire de l'éolien en mer » et confiées au CEFREM (Université de Perpignan) dès 2023.

■ Projet 7 - Déploiement du cadre de gestion des mouillages écologiques

Conformément à l'orientation de gestion du Parc de favoriser des pratiques nautiques respectueuses de l'environnement marin, la gestion d'une ZMEL dans le périmètre du Parc permet de protéger les habitats, en particulier les herbiers de Posidonie, mais également de renforcer la collaboration engagée avec les usagers de la mer. Cette ZMEL, répartie en quatre secteurs compte maintenant 52 dispositifs d'amarrage.

Après une année 2022 placée sous le signe de la transition, l'année 2023 viendra conforter l'installation de cette mesure de gestion en poursuivant les efforts initiés, notamment en terme d'information des usagers.

Un travail sera mené spécifiquement avec les capitaineries, relais d'informations indispensables auprès des plaisanciers et avec les loueurs de bateaux. Divers supports de communication seront de nouveau réalisés (affiches, flyers, etc.) en se focalisant cette année sur la communication digitale (réalisation de page web, travail avec les applications existantes).

Afin de maximiser une bonne compréhension de la zone, deux agents seront de nouveau recrutés en service civique au printemps. Ces renforts viendront appuyer le service Opérations en exerçant une présence importante sur l'eau, notamment en baie de Paulilles, pour informer et sensibiliser les plaisanciers sur site en kayak. Cette présence avait été très appréciée l'an dernier et avait notamment permis de réaliser des questionnaires concernant la perception des plaisanciers, questionnaires qui seront reconduits cette année. Un suivi de la fréquentation à l'aide de pièges photographiques sera aussi mené, si possible sur les différents secteurs de la ZMEL.

En parallèle, le Parc maintiendra son implication dans la stratégie de gestion du mouillage à l'échelle du Parc et de la Méditerranée. Il poursuivra son implication dans l'accompagnement du projet de ZMEL porté par le Département des Pyrénées-Orientales, qui devrait voir le jour cette année, mais aussi des projets de différentes communes comme Port-Vendres et Cerbère.

■ Projet 8 - Co-gestion du site mixte Natura 2000 « Embouchure du Tech et grau de la Massane »

Le site Natura 2000 « FR9101493 - Embouchure du Tech et grau de la Massane » s'étend majoritairement sur la commune d'Argelès-sur-Mer. Il est constitué d'une partie continentale (32 %) et d'une partie maritime (68 %) située dans le Parc. Depuis 2019, grâce à un contrat de coopération, une co-gestion de la partie terrestre du site a pu être mise en place avec la commune d'Argelès-sur-Mer. Elle a été renouvelée en 2022 et le second plan d'actions 2022 – 2025 est entré dans sa mise en œuvre. Il est constitué d'actions relevant de l'acquisition de connaissances et de suivis de la biodiversité, de la sauvegarde et de la restauration des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, de l'entretien et de la surveillance du site ainsi que de l'information et

de la sensibilisation des acteurs du territoire et du grand public.



■ Projet 9 - Conception et mise en oeuvre d'un plan de contrôle en collaboration avec les services de l'État et les gestionnaires de sites

En 2022, le Parc naturel marin a mis en oeuvre son cinquième plan de surveillance et de contrôle dans la continuité des 4 précédents.

En 2023, les missions de surveillance et de contrôle seront menées sur l'ensemble du territoire dans la limite de nos autorisations de navigation (20 milles nautiques). Cependant, en fonction des enjeux identifiés depuis quatre ans, les efforts seront particulièrement concentrés dans certaines zones et certains domaines comme la pêche des espèces d'intérêt patrimonial ou bénéficiant d'une réglementation spécifique dans le Parc, ou bien encore le marquage des engins de pêche. Avec la création de la ZMEL du Département au niveau de la baie de Paulilles, le Parc sera particulièrement vigilant au respect des zones interdites à l'ancrage. Le respect des réglementations concernant la pêche des poulpes, des oursins et des thons sera particulièrement contrôlé : périodes d'interdictions, quotas, engins utilisés, etc. Dans le cadre de la gestion du site mixte Natura2000

« Embouchure du Tech et grau de la Massane », des missions de surveillance continueront d'être effectuées en coopération avec les services de la mairie d'Argelès-sur-Mer, co-gestionnaire du site. La surveillance de la réserve naturelle marine de Cerbère-Banyuls fera l'objet d'une vigilance particulière et une attention accrue sera mise en place au niveau du périmètre du projet d'extension de la réserve. De plus, les agents du Parc effectueront des contrôles d'autorisation de réalisation de travaux en collaboration avec les agents de la DREAL et de la DDTM ; l'effort sera particulièrement mis sur les dossiers qui ont donné lieu à un avis du conseil de gestion. Enfin, une vigilance particulière sera exercée sur le respect des règles de navigation par l'ensemble des usagers dans le périmètre du Parc. En 2023, l'objectif sera de continuer notre collaboration avec les services de surveillance et contrôle spécialisés dans le milieu marin mais aussi de travailler avec nos collègues de l'OFB spécialisés dans les milieux aquatiques d'eau douce et la biodiversité terrestre.

■ Projet 10 Poursuite des travaux relatifs à la mise en oeuvre de zones de protection forte (ZPF)

Pour répondre aux enjeux sous-jacents au renforcement de la protection pour le territoire et dans un cadre national, le conseil de gestion du parc a décidé d'être au coeur du dispositif en actant la création d'un groupe de travail dédié en juin 2019 qui a été renouvelé en janvier 2022 (animé par Philippe Lenfant, membre du conseil de gestion et Pauline Lapostolle, chargée de mission MARHA au Parc). L'objectif de ce GT est de délimiter les zones à enjeux et de définir les outils de gestion et de protection les mieux adaptés pour tendre vers de la protection forte. En 2022, il a été acté de fonder la démarche ZPF dans la co-animation du projet d'extension

de la Réserve marine de Cerbère-Banyuls afin d'optimiser la mobilisation des moyens et du temps consacré par les acteurs impliqués. La réflexion a été menée à l'échelle de la côte rocheuse qui correspond à une des 4 entités biogéographiques délimitées par le GT ZPF. Le travail sur la côte rocheuse arrivant à son terme, il est prévu d'engager, en 2023, la réflexion de mise en place de ZPF sur la côte sableuse. Ce travail dépendra de la publication de la note de cadrage sur la définition exacte d'une ZPF suite à la publication du décret du 12/04/2022 définissant la notion de protection forte et les modalités de mise en oeuvre.



■ Projet 11 - Suivi des populations d'oursins *Paracentrotus lividus* dans le Parc

Les populations d'oursins jouent un rôle clef dans le fonctionnement des communautés benthiques. Ils peuvent par exemple contrôler la distribution, la biomasse et la production de macrophytes. Ils sont aussi la source de nourriture de certaines espèces de poissons comme la daurade.

La pêche est réglementée dans les eaux du Parc depuis mars 2015 suite à délibération du conseil de gestion. Les populations d'oursins comestibles ont fait l'objet d'un suivi sur le périmètre du Parc depuis 2013, par quadrat et transect en plongée sous-marine. Ce suivi sera renouvelé au printemps 2023 suite à la seconde saison de pêche dérogatoire en scaphandre autonome. Les résultats seront mis à disposition du conseil de gestion qui devra se prononcer sur le renouvellement de ce nouveau mode de prélèvement. Une optimisation des campagnes de suivi sera aussi à envisager.



■ Projet 12 – Réalisation de l'analyse risque pêche espèces

En application des directives européennes « Oiseaux » (2009/147/CE) et « Habitats » (92/43/CEE), l'article L.414-4 du code de l'environnement prévoit que les activités de pêche professionnelle soient dispensées d'évaluation d'incidences Natura 2000 dès lors qu'elles font l'objet d'une analyse de risque de porter atteinte aux objectifs de conservation du site Natura 2000, du fait de la spécificité de cette activité, gérée à l'échelle des flottilles de pêche et non du porteur de projet (ie de l'armateur). Si un risque de porter atteinte aux objectifs de conservation du site est identifié à l'issue de l'analyse, les activités de pêche concernées doivent faire l'objet de mesures réglementaires afin de réduire la pression de l'activité sur l'habitat ou l'espèce concerné.

Deux méthodologies nationales ont été élaborées pour garantir la réalisation d'analyses de risque homogènes à l'échelle du réseau des sites et favoriser la cohérence des mesures de gestion à l'échelle nationale. Elles concernent respectivement les habitats et les espèces d'intérêt communautaire (oiseaux, tortues, mammifères marins). La réalisation de l'analyse de risque habitat à l'échelle du Parc a été finalisée en 2020 ; le conseil de gestion a délibéré en faveur de l'intégration du risque modéré identifié (filet calé de fond/roches infralittorales et coralligène) dans le cadre de la définition des ZPF.

Concernant le volet espèces, la méthodologie nationale d'analyse des risques des activités de pêche maritime professionnelle de porter atteinte aux objectifs de conservation des espèces d'intérêt communautaire a été finalisée fin 2021. Elle se déroule en deux étapes :

- la première, à une échelle biogéographique permet d'identifier des secteurs à risque par couple d'engin-espèce et d'y évaluer le niveau de risque ;
- la seconde à l'échelle des sites Natura 2000, permet de conclure au risque pour un couple engin-espèce du site Natura 2000.

Le Parc et la profession seront mobilisés dès 2023 et jusqu'à 2026, date à laquelle la France doit proposer des mesures pour répondre aux risques identifiés. Il s'agira en 2023 de mettre à disposition les données locales pour affiner les analyses biogéographiques réalisées à l'échelle de la façade méditerranéenne.



Axe stratégique 2

Protéger et valoriser le patrimoine culturel maritime

Le Parc abrite un patrimoine culturel maritime riche, diversifié et vivant. Sa visibilité passe par son patrimoine navigant qui est un des emblèmes de notre territoire : la barque catalane à voile latine. Moins visible, mais tout aussi précieuse est sa richesse archéologique avec un dépôt de fouilles abritant des biens culturels maritimes datées du 4ème siècle av. JC jusqu'au 5ème siècle. Les savoir et savoir-faire de nos gens de mer avec les coutumes et les traditions nous proposent un patrimoine immatériel exceptionnel et constitutif de notre mémoire

collective. Ce patrimoine, le Parc s'attache à le préserver, le valoriser et le transmettre. Il vient en appui aux associations qui s'impliquent et font vivre ce patrimoine commun, particulièrement dans la pratique de l'art de la navigation à la voile latine, qui fait le lien entre le passé et le présent. Le Parc doit se saisir de ce sujet comme une occasion unique de rétablir le lien entre une société déconnectée de ses relations directes de subsistance à cet environnement, devenu un simple support de loisir, avec les enjeux majeurs de conservation de la mer et des océans.

En raison du départ à la retraite de la chargée de mission « Patrimoine culturel » au second trimestre, les missions sur cette thématique vont être réduites. Le soutien du Parc à la réhabilitation des barques catalanes sera maintenu au travers de l'appel à projet (axe 4).

€	15 000		50 jours
	1 %		2 %

■ Projet 1 - Exposition itinérante reflets d'épave sur le bateau de charge romain

Port-Vendres 1

Un bateau romain de la fin du IVème siècle avait été sorti de l'eau en 1974, à Port-Vendres. Pour que ce témoignage archéologique ne tombe pas dans l'oubli, le Parc a produit en 2017, avec l'appui scientifique du DRASSM, un film. «L'extraordinaire histoire de l'épave romaine Port-Vendres 1» visualisable et libre d'accès sur le web et sur le site du Parc. L'exposition itinérante «Reflète d'épave», revient sur la découverte de cette épave romaine avec des clichés inédits sous-marins, dans le but de porter un autre regard sur la découverte de ce vieux navire de plus de 1500 ans. Démarrée lors des journées du patrimoine en septembre 2021 à Paulilles, l'exposition poursuit toujours son itinérance.

En 2023, reflet d'épave va être accrochée à la médiathèque de Saint Cyprien du 1er au 26 mars, puis à partir du mois de mai, elle reviendra sur la côte rocheuse, au chateau royal de Collioure où elle sera exposée dans la chapelle jusqu'à l'automne. C'est une belle opportunité pour le Parc qui à travers cette exposition, aura une grande visibilité auprès de milliers de visiteurs qui fréquentent le chateau tous les ans et notamment en période estivale.

Le Parc propose aux communes qui le souhaitent d'accueillir cette exposition, qui peut être accompagnée d'une conférence et de la diffusion du film, suivies d'un échange avec le public. L'exposition ne sera disponible qu'en fin d'année 2023.



■ Projet 2 - Valorisation de la collecte « mémoire de la mer »

En 2023, le livre «Mémoire et cuisine de gens de Mer», paru en 2021, continue à être vendu par l'éditeur dans un réseau de librairies et Maison de la Presse de tout le département des Pyrénées-Orientales et plus largement, sur plus de 40 sites web (site de l'éditeur Trabucaire, FNAC, Amazon, Decitre, Librairie gourmande, etc.) L' édition Trabucaire et l'auteur poursuivent la promotion de cet ouvrage en le présentant

aux foires, forums et autres évènements autour du livre, notamment pour la San Jordi le 22 avril à Collioure, ou dans des rencontres lecteurs/auteur proposées par les libraires ou les médiathèques. Une partie de la production concernant le patrimoine immatériel du Parc sera prochainement consultable sur le site web.

■ Projet 3 - Suivi et veille sur les démarches de mise en valeur du patrimoine culturel maritime

2023 sera une année particulière pour le Parc, puisque à partir du mois d'avril, il n'y aura plus de chargé de mission patrimoine culturel maritime. Cependant, la valorisation de ce patrimoine reste une des 8 orientations du Parc et se poursuivra aux travers de son site web et des AAP. La définition Unesco de Patrimoine

Culturel est : « Le patrimoine culturel dans son ensemble recouvre plusieurs grandes catégories de patrimoine : Le patrimoine culturel matériel et immatériel ; le patrimoine subaquatique et le patrimoine naturel ». Le Parc va continuer dans son rôle de préservation du patrimoine au sens large.

■ Projet 4 - Valorisation de l'art de la navigation sous voile latine

Le Parc veille depuis des années à la valorisation et à la transmission de l'art de la navigation sous voile latine. La transmission de cette technique de navigation très ancienne a été identifiée dans notre plan de gestion comme étant une urgence, pour le maintien à flot d'un patrimoine vivant, nos barques catalanes. Sur le terrain cela implique l'appui aux événements qui valorisent cette pratique et le soutien dans les réparations des barques. Pour aller plus loin et transmettre ce savoir-faire aux jeunes générations, le Parc a également signé une convention de partenariat avec l'UDSIS, organisme rattaché au CD66. Cette convention a permis à l'UDSIS de proposer des stages de navigation à la voile latine aux enfants du département 66. La première année ce sont plus de 870 enfants qui ont été initiés à la voile latine grâce à la convention PNMGL-UDSIS. Les appels à projets du Parc sont également un excellent moyen d'appui aux acteurs pour cette action.

Le Parc est partenaire avec le CD 66 (Atelier des Barques) pour représenter la France dans le montage d'un dossier de candidature UNESCO. Cette candidature vise la reconnaissance internationale de l'Art de la navigation à la voile latine, inscrit au patrimoine immatériel de France depuis 2018. Cette année, la démarche prend une accélération avec la réalisation d'entrevues filmées de nos acteurs et référents dans ce domaine.

Le Parc travaille étroitement avec la direction générale des patrimoines à la constitution du dossier français (collecte de lettres de consentement des acteurs, lettres de soutien, filmer des interviews, d'évènements, ...) en 2023, la Suisse (lac Lemman) a rejoint les quatre pays déjà présents dans la candidature soit cinq pays en tout : l'Espagne, l'Italie, la Suisse, la Croatie et la France. La Croatie, porteuse du projet, souhaite présenter la candidature en 2024.



Axe stratégique 3

Réduire les pollutions et améliorer la qualité du milieu

Les océans sont les réceptacles de toute l'activité terrestre, aussi bien par les fleuves, par l'aménagement du littoral, que par l'atmosphère, sans ignorer les pollutions, y compris acoustiques et perturbations générées par le transport maritime et plus globalement par les activités nautiques. L'adaptation aux effets du changement climatique qui s'ajoutent à ces atteintes impose de travailler sur les sources d'impacts. Il faut être capable de mesurer et caractériser ces pollutions pour s'engager dans des actions de réduction et de sensibilisation,

comme de contribuer à l'évolution des politiques publiques. Ces efforts doivent permettre d'améliorer la résilience des écosystèmes.

A noter qu'en raison de la suppression du poste de chargé de mission Qualité de l'Eau fin 2021, les actions sur cette thématique seront, comme en 2022, réduites. Il est prévu de recruter une personne en 2023 suite au départ à la retraite de la chargée de mission « Patrimoine naturel ».

€	15 000		150 jours
	1 %		7 %

■ Projet 1 - Evaluation et actions de réduction des déchets dans le Parc

Le Parc est engagé dans plusieurs actions de suivi des déchets au niveau européen : suivi des déchets sur deux plages témoins, des microplastiques et suivi des déchets flottants. Ces suivis ont contribué pour partie à la mise en place de mesures d'interdiction de certains déchets (sac plastique à usage unique, coton-tige, etc.) et sont annuellement reconduits puisqu'ils permettent, en aval des interdictions, d'évaluer l'efficacité de celles-ci. En 2022 les premiers résultats de pollution par les microplastiques dans les sédiments ont montré que le protocole de prélèvement n'était pas adapté à certains secteurs, il a donc été momentanément abandonné. Les suivis des déchets flottants ont été intégrés à la base de données européenne et pourront être analysés dans le cadre des mesures exigées par la Directive Cadre stratégie pour le Milieu Marin (DCSMM). Toutes les données seront ainsi intégrées à l'outil national (BD-DALI géré par l'IFREMER) pour servir dans les évaluations nationales.

Outre le relais de ses actions par les divers canaux de communication existants, le Parc se fera également le relais d'actions ponctuelles ou plus pérennes engagées par des communes dans le cadre de la lutte contre la diffusion des déchets dans le milieu naturel. Il reconduira en 2023 une

opération de nettoyage d'ampleur, à l'image de ce qui a été fait en 2022 à l'occasion du World clean'up day, en collaboration notamment avec la réserve du Mas Larrieu.



■ Projet 2 – Installation et expérimentation d'équipements pour le suivi de la qualité de l'eau

Le projet "REMIMED" de développement d'une plate-forme de mesures sur la côte rocheuse par l'Observatoire Océanologique de Banyuls s'est achevé fin 2022 avec l'installation du câble sous-marin et des différents instruments de mesures. Grâce à ce câble, qui alimente en énergie les différents capteurs et en récupère les données, le Parc disposera de mesures en temps réels des principaux paramètres physico-

chimiques (turbidité, oxygène, chlorophylle a, température, salinité), qui permettront de suivre l'évolution de la qualité de l'eau sur le long terme. Ce suivi haute fréquence permettra aussi d'identifier les événements particuliers pouvant impacter le milieu marin (réchauffement, bloom phytoplanctonique...).

■ Projet 3 - Evaluation des flux de polluants en provenance de l'étang de Canet Saint-Nazaire

Les apports terrestres constituent une source de pollution importante du milieu marin. Si les apports de polluants par les cours d'eau sont évalués, ceux issus des lagunes sont méconnus.

Ce projet a pour objectif d'évaluer les flux de pollution sortant de l'étang de Canet (site du Conservatoire du Littoral). Suite aux tests de matériel d'enregistrement en continu (courant, paramètres physiques et chimiques de base) et à l'analyse des résultats de ces tests, la

stratégie d'acquisition de données a pu être confortée et les mesures initialement prévues en 2021 lors des périodes ciblées (crues et épisodes de tramontane pour lesquels les exports d'eau vers la mer sont les plus importants) pourront être réalisées en 2023, si les conditions météorologiques et hydrologiques correspondantes sont réunies.

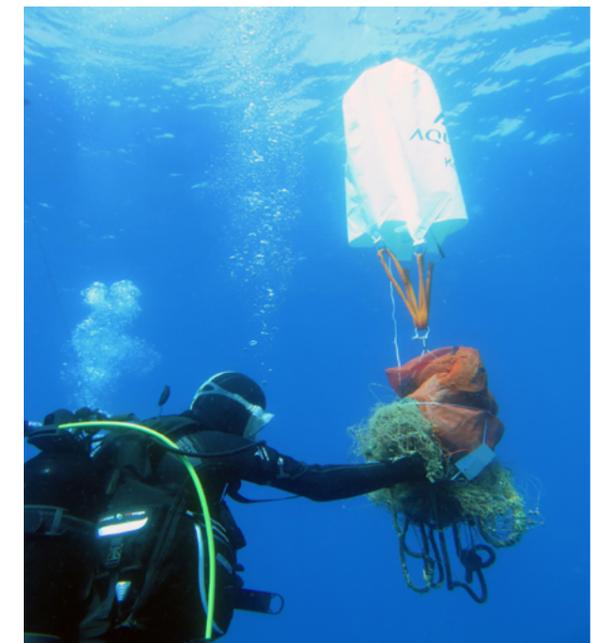
Ce projet s'inscrit dans une coopération avec le syndicat mixte du bassin versant du Réart.

■ Projet 4 -Déploiement d'un suivi et d'une gestion des déchets produits par les activités de pêche et impactant ces activités

Le Parc poursuivra ses interventions en plongée pour enlever les filets perdus et autres déchets volumineux (projet « RECUPNET »). L'information des acteurs susceptibles de nous signaler des engins de pêches perdus ou des gros déchets sera accentuée pour optimiser les enlèvements. Par contre, le suivi des déchets récoltés par le chalutier du Parc s'arrêtera du fait de la sortie de flotte prévue de ce bateau. Ce suivi, démarré en 2017 a permis d'obtenir des informations importantes sur les déchets déposés sur les fonds.

Suite au pilotage par le Parc d'une étude sur la mise en place d'une filière de recyclage des filets usagés, puis étendue au niveau régional par le Cépralmar, l'année 2023 permettra de mettre en œuvre avec les partenaires Fil&Fab et Click&Dive la première collecte des filets de pêche petits métiers usagers à l'échelle du territoire. Pour se faire, le Parc prévoit de mettre à disposition des bacs de collecte aux gestionnaires des 7 ports du littoral engagés, ainsi que de travailler avec les pêcheurs petits métiers pour les sensibiliser et les impliquer dans la démarche. Une

communication pour valoriser leur engagement est également prévue.



■ Projet 5 - Evaluation de l'impact de la pollution portuaire sur le développement de juvéniles de poissons

Les ports, en tant que milieux abrités, sont des zones privilégiées pour le développement des juvéniles de certaines espèces de poissons. Des aménagements sont d'ailleurs réalisés pour favoriser leur implantation (Biohut). Cependant, la qualité des eaux portuaires peut être variable et elle dépend de la pollution issue des activités nautiques, ainsi que des apports des bassins versants. L'impact de cette qualité d'eau sur les juvéniles et leur viabilité future reste méconnu. L'objectif de ce projet est de coupler plusieurs approches pour évaluer l'impact anthropique sur les juvéniles. En 2021, les contaminants chimiques (métaux lourds) ont été suivis par la méthode d'échantillonneur passif séquentiel permettant un suivi sur plusieurs mois. L'arrivée

et la colonisation de l'espace portuaire par les post-larves et leur transformation en juvéniles a été également suivie au travers de comptages. Parallèlement, des mesures de certaines hormones ont été réalisées afin d'évaluer les conséquences éventuelles de la contamination chimique sur les juvéniles et leur capacité à intégrer ensuite les populations naturelles pour participer efficacement au renouvellement. Cette action, mise en place avec l'Université de Perpignan et l'Observatoire océanologique de Banyuls, a été en partie réalisée en 2021 et 2022. Les résultats de cette étude sont prévus pour 2023.



Axe stratégique 4

Accompagner le territoire sur les enjeux de gestion et de développement durable de l'espace littoral et marin

Le territoire du Parc accueille de nombreuses activités, saisonnières pour celles liées à l'économie touristique et de loisir, permanente pour les activités extractives comme la pêche et demain industrielles avec les EMR. Le littoral est, lui, marqué par les équipements et les aménagements de lutte contre l'érosion et la submersion. La vocation du Parc est de permettre l'expression d'activités économiques existantes ou nouvelles, tout en préservant les ressources, le paysage et plus largement la biodiversité. Comprendre et évaluer les impacts nécessite d'étudier pour innover, expérimenter, guider, former et sensibiliser.

€	727 000		1 100 jours
	56 %		48 %

4.1 Accompagner les acteurs de loisirs nautiques vers le développement durable de leurs activités

■ Projet 1 - Connaissance et suivi des usages de loisir

Depuis 2020 le Parc s'est lancé dans un recensement et une acquisition de données de suivi sur les différentes activités de loisir. L'objectif étant de pouvoir consolider un Observatoire des usages de loisir dans le Parc afin de suivre les différentes activités et leur évolution dans le temps. Les efforts de collecte seront poursuivis en 2023 avec l'acquisition de nouvelles données aéroportées, de suivis sur le mouillage et sur la connaissance des différents prestataires et offres de loisir proposées sur le Parc.

l'année 2023, l'objectif sera de renforcer ce lien par la transmission d'informations (sur les missions du Parc, les suivis en cours, etc.), des échanges réguliers et l'implication des acteurs dans la mise en place de suivis (de fréquentation ou écologiques).



En plus de l'acquisition de connaissances, le Parc souhaite maintenir le dialogue engagé avec les différentes structures de loisir. Les agents étaient allés à la rencontre de la plupart des structures ces trois dernières années. Pour

■ Projet 2 - Caractérisation et accompagnement du nautisme dans le périmètre du Parc

En 2022, le Parc naturel marin a entamé une étude pour mieux connaître et accompagner l'activité de jet-ski sur son territoire. Un stage de 6 mois, qui s'est terminé en septembre, a permis de faire le point sur la réglementation, les impacts

environnementaux connus et le profil des pratiquants de cette activité. Afin de poursuivre les efforts engagés, ce stage a été prolongé en service civique sur l'année 2023.

Les missions de ce service civique concerneront l'accompagnement du nautisme sur le Parc poursuivre les échanges avec les structures professionnelles et associatives de jet-ski, et pourquoi pas tester de nouveaux outils de sensibilisation des pratiquants.

Mais l'accent sera aussi mis cette année sur les loueurs de bateaux, acteurs sollicités lors de plusieurs échanges en 2022 (sensibilisation d'avant saison, ZMEL) et désireux de liens plus

étroits avec le Parc. Un support d'information à l'attention de leurs clients sera réalisé, en lien avec leurs besoins et les enjeux du Parc. L'étude et la valorisation des écogestes (concernant la motorisation, l'antifouling, les bonnes pratiques de mouillages, etc.) fera aussi partie des axes de travail, via la réflexion concernant un label, mais aussi via les différentes conférences qui seront données par le Parc cette année (en partenariat avec les associations de plaisanciers, Trophée du Parc, etc.).

■ **Projet 3 - Valorisation des acteurs de kayaks/paddle engagés dans le dispositif de charte « Guide d'observation partenaire du Parc »**

Depuis un an, une dynamique de travail a été initiée avec les structures de kayak/paddle pour le lancement d'une charte collective « Guide d'observation partenaire du Parc ». L'aboutissement de ce travail s'est concrétisé lors de la signature de la charte avec les 9 structures partenaires le 6 juillet 2022. L'objectif pour 2023 et les années à venir est de consolider cette charte, en adaptant collectivement les engagements qui la composent. Pour 2023 les principales évolutions concernent l'organisation

de journées d'échanges entre professionnels et autres acteurs de la mer, des formations (notamment en ornithologie) et la participation des acteurs à de possibles suivis scientifiques.

En parallèle, le Parc restera impliqué dans le groupe de travail national de l'OFB relatif aux modalités de soutien aux acteurs économiques de son territoire via la démarche de mise en oeuvre de la charte "guide partenaire" du Parc.

■ **Projet 4 - Soutien et valorisation des éco-manifestations sportives organisées sur le Parc**

Le Parc a souhaité initier en 2022 une démarche afin d'accompagner et de valoriser davantage les initiatives éco-responsables dans l'organisation des événements sportifs montés sur le territoire. L'objectif pour cette nouvelle année est de maintenir les 4 manifestations déjà soutenues en 2022, en accentuant si possible les engagements des organisateurs en faveur de la protection du milieu et de la sensibilisation des pratiquants. Ainsi, en 2023 le Parc soutiendra notamment l'organisation :

- Du Mondial du vent (du 5 au 9 avril) : soutien financier via une convention de parrainage et tenue d'un stand de sensibilisation sur le village de la glisse durant 2 jours ;
- Du swimrun de la côte Vermeille (17 juin) : soutien financier via une convention de parrainage, transmission d'information sur la biodiversité du Parc ;
- Du Trophée du Parc marin (5 régates de mars

à juin) : soutien financier via une convention de parrainage, organisation de conférences, tenue de stand d'information ;

- Du triathlon de St Cyprien : tenue d'un stand et animations durant l'année avec les cours de l'école de nage.



■ **Projet 5 - Contribution aux démarches locales d'éco-tourisme littoral et marin**

Le tourisme et les activités de loisir au sens large dans les espaces naturels protégés constituent un sujet d'actualité et un véritable défi pour les gestionnaires. En Occitanie, le Comité régional du tourisme a lancé un vaste programme d'offres touristiques en lien avec les destinations « nature » de son territoire, visant à valoriser les nombreux espaces naturels protégés, terrestres et maritimes.

sur les modalités de valorisation des offres éco-responsables sur son territoire, pour un tourisme durable au sein de son périmètre.

Le Parc poursuivra aussi son investissement à l'échelle locale, notamment via sa participation à la rédaction d'un plan départemental des espaces, sites et itinéraires et aux réflexions avec les différents offices de tourisme.

En 2023, le Parc poursuivra son implication dans le réseau des Parcs d'Occitanie et sa réflexion

4.2 Accompagnement sur les risques côtiers et les grands aménagements

■ **Projet 6 – Démarche « Ambition Littoral »**



La démarche «Ambition Littoral», telle que dimensionnée par la feuille de route, a pris fin en 2022 avec la réalisation des derniers événements (atelier prospectif et journée grand public autour des outils de sensibilisation, de perception du risque et de simulation des risques) et la création d'une plateforme d'information en ligne.

De nombreux outils de communication vont également être finalisés en 2023 (outils de simulation 3D, plateforme de e-learning, etc), pour être si possible présentés lors du séminaire final de la démarche (fin 2023).

L'équipe du Parc et les partenaires de la démarche qui le souhaitent se préparent également dès à présent aux suites à donner à cette démarche (objectifs, enjeux, orientations), avec une réflexion pour passer à une étape plus opérationnelle.

Enfin, le Parc sera impliqué dans l'élaboration du référentiel technique «Gestion et aménagements du littoral » du programme européen Life Marha.

Outils de simulations :

- LittoSIM GL : outils de simulation du risque de submersion dans le Parc naturel marin du golfe du Lion

LittoSIM est un outil de simulation participative pour la sensibilisation des acteurs de l'aménagement du littoral face au risque de submersion marine (LittoSIM). Pendant un atelier LittoSIM, vous aménagez le territoire via une interface numérique, vous assistez à une simulation de submersion, vous analysez ses impacts, vous élaborez, discutez et testez des scénarios avec les autres équipes.

Le Parc a travaillé avec les équipes du CNRS / Université de La Rochelle afin de développer une version adaptée à notre territoire et aux spécificités méditerranéennes, prenant en compte par exemple l'absence de marée, la dérive littorale, ou bien les taux d'érosion et d'accrétions de nos littoraux. Le projet livrera deux versions de l'outil de simulation : une version "simplifiée" pour permettre d'illustrer rapidement les scénarios et une version plus robuste et précise d'aide à la décision.

- Mise à jour de l'application de simulation 3D sur les risques côtiers pour casques de réalité virtuelle :

En 2022, la société EDIKOM a mis à disposition du Parc une application 3D : à l'aide de casques de réalité virtuelle autonomes (non connectés à un ordinateur), on prend place dans une salle « cellule de crise » virtuelle qui présente les résultats de simulation en fonction de différents scénarios. En sortant de cette salle, l'utilisateur plonge dans une vue immersive à 360° qui présente les mêmes expérimentations mais avec un recul important.

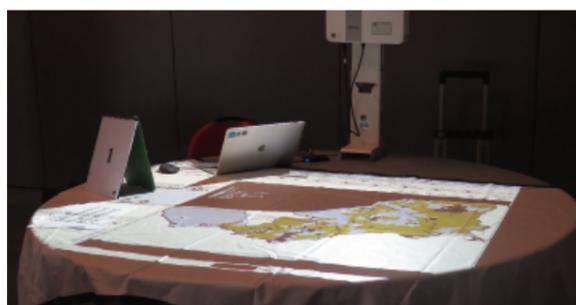
En 2023 cette application sera améliorée pour la rendre encore plus pédagogique.

Appréhender la conscience du risque

- Sur le territoire du parc comme ailleurs dans le monde, l'urgence climatique s'installe actuellement par des périodes caniculaires qui confirment les scénarios prévisionnels du GIEC. Le risque d'incendie déjà important sur le pourtour méditerranéen s'en trouve considérablement accru et la sensibilisation du grand public au réchauffement climatique est ici interpellée de façon concrète. Pour autant, le risque de submersion lié à la montée du niveau de la mer, s'il ne fait pas plus de doute dans la littérature scientifique que celui de canicule et d'épisodes météorologiques extrêmes, reste peu perceptible. Le risque reste cantonné dans un futur incertain, sans signes avant-coureur réellement mesurables dans la vie courante. Cette imperceptibilité entraîne un possible décrochage entre sachants et non-sachants. Ce décrochage, qui s'inscrit lui-même dans la tendance mondiale de crédits accordés par une partie de la population aux fakes news, est un risque systémique et sociétal qui se superpose au risque climatique. C'est ce risque que l'on se propose d'envisager ici en tant que tel en cherchant à le mesurer qualitativement et à l'informer. L'enjeu n'est pas ici de s'attaquer

directement aux modalités opératives du recul des aménagements paysagers et urbains mais plutôt à la fabrication des conditions d'acceptabilité qui le rendront le moins dramatique possible. Ainsi, deux ateliers qui ambitionnent de caractériser le risque sociétal comme un enjeu en soi, dans une perspective d'orientation des politiques locales seront proposés au cours de l'année 2023

- Réflexion autour de l'accompagnement partenarial pour la création d'un Observatoire de la côte rocheuse avec la Communauté de Communes albères Côte Vermeille Illibéris (CCACVI)



Projet 7 - Etude prospective sur l'évolution du littoral des plages de la côte rocheuse à l'horizon 2050

Les études anciennes utilisent souvent le concept d'« aléa de référence » afin de projeter l'évolution du trait de côte futur. Cet aléa représente le taux moyen d'évolution annuel du trait de côte, ceci sur un secteur homogène de quelques centaines de mètres à plusieurs kilomètres. Il paraît nécessaire, connaissant les tendances historiques, de se focaliser sur la période la plus récente de l'évolution du trait de côte et d'observer ces 30 dernières années, ce qui permettra de mieux anticiper les changements de ces 30 prochaines années.



L'étude porte aussi sur l'évolution des surfaces de plage afin de vérifier à l'échelle des petites cellules sédimentaires si des transferts longitudinaux compensent les pertes locales. En d'autres termes, les pertes de sable d'un côté de la plage se retrouvent-elles de l'autre côté ?

Ces données sur les surfaces de plage permettront de développer d'autres indicateurs liés aux risques, en croisant par exemple ces données sur les largeurs restantes de plage avec des bases de données démographiques (ex. : distance moyenne du bâti au trait de côte, distance moyenne des hébergements touristiques au trait de côte...).

Cette étude pourra apporter des éléments en lien avec les attentes identifiées dans la « Loi Climat & Résilience » d'une part, d'autre part, elle complètera les investigations également menées par l'Observatoire de la côte sableuse catalane (Obsat / AURCA) sur l'ensemble de la côte sableuse, ce qui permettra d'avoir une vision globale et un niveau d'information similaire à l'échelle du territoire du Parc.

Projet 8 - Evolution morphologique et biologique des plages naturelles et préconisations



Lors des crues et des tempêtes, de grandes quantités de débris naturels ou anthropiques sont déposées sur les plages. Les débris naturels (végétaux, bois flottés, etc.) composent pour partie la laisse de mer, très importante pour l'écosystème et la biodiversité des plages. La présence de bois flottés combinée à des débris de tailles plus restreintes participe à la lutte contre l'érosion des plages ainsi que la submersion marine en favorisant le stockage et le maintien du sable sur les plages.

L'objectif de ce projet est de pointer l'impact des techniques d'entretien mécanique, de caractériser le rôle éco-morphologique des lisses de mer en comparant 2 plages gérées selon deux méthodes différentes. Ce projet sera

construit en 2 temps :

- 2023 : proposition d'une feuille de route pour la réalisation de ce projet
- 2024 : mise en oeuvre du projet, pour une durée de 3 ans

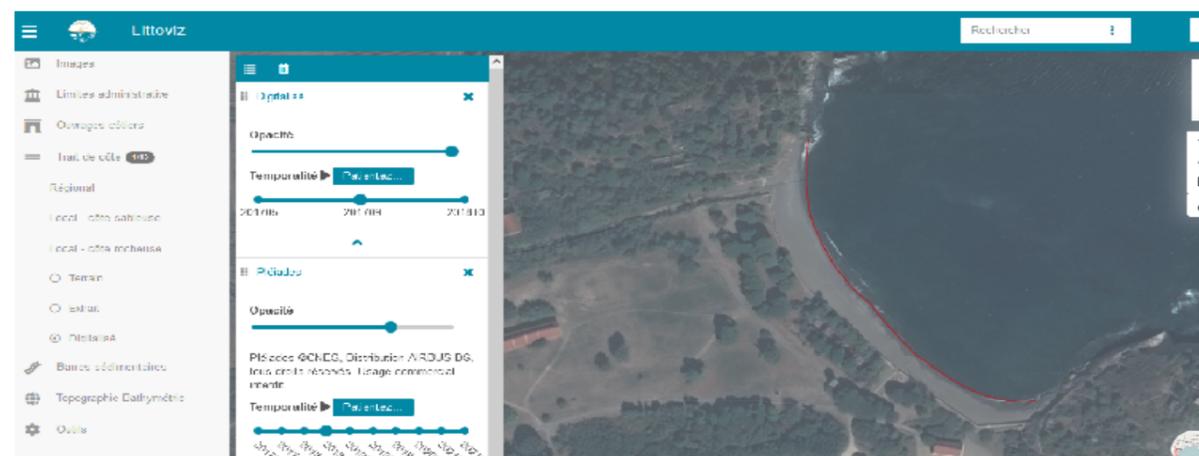
En parallèle, le Parc continue son travail de sensibilisation auprès des communes et du grand public sur l'évolution des pratiques de nettoyage des plages :

- Accompagnement de la commune d'Argelès et de la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris (CCACVI) dans leur projet d'évolution des pratiques de nettoyages des plages
- Mise en route d'un plan raisonné des pratiques de nettoyages des plages à l'échelle du Parc

Projet 9 - Suivi environnemental du littoral du Parc par imagerie satellite

Ce suivi prend la suite du projet de recherche et développement porté par le Parc « SENVISAT » (étude de faisabilité d'un suivi environnemental par satellite). Ce dernier prévoyait de vérifier la faisabilité de la mise en oeuvre d'un suivi de plusieurs indicateurs littoraux par imagerie satellite. Les indicateurs identifiés au départ du projet de R&D (3 ans), ont pour certains montrés l'efficacité de l'outil satellitaire, pour d'autres, l'inefficacité ou le besoin de données complémentaires. Ce suivi, prévu sur les 3 prochaines années permettra dans un premier temps de stabiliser ou de finaliser les indicateurs

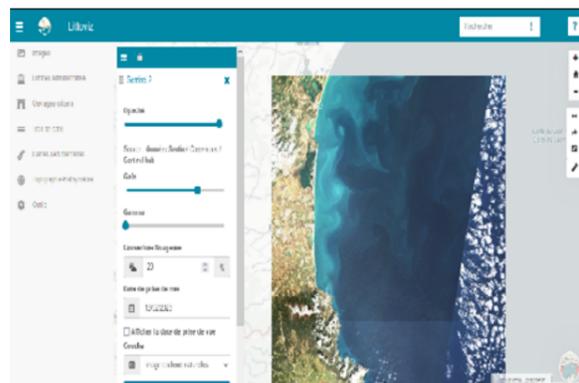
pouvant utiliser l'outil satellite et dans un deuxième temps de mettre en place un set d'indicateurs fiables et robustes pour renseigner durablement le tableau de bord du Parc (trait de côte ; impact d'une tempête exceptionnelle sur l'érosion de la plage et de la dune ; ouverture de brèches ; dépôt de bois flottés sur la plage suite à des fortes crues (épisodes cévenols) ; évolution de la végétation dunaire et de son recouvrement ; panaches de turbidité et phytoplancton en mer; travaux de rechargement et d'ingénierie sur les plages et en mer).



■ Projet 10 - La plateforme Littoviz PNMGL

La plateforme Littoviz PNMGL, application web au service du suivi environnemental par satellite développée en 2022 par la société Hytech Imaging pour répondre spécifiquement aux besoins du PNMGL, sera complétée et pérennisée.

Littoviz PNMGL est une interface graphique en ligne (web-viewer), intuitive et open source permettant de visualiser dans le temps et l'espace, de manière simple et claire, les indicateurs environnementaux déterminés, tels que le trait de côte, l'évolution spatiale des barres sédimentaires, l'évolution de la topographie du couvert de végétation dunaire et de la bathymétrie des plages, l'artificialisation du littoral ou encore la qualité physico-chimique de l'eau.



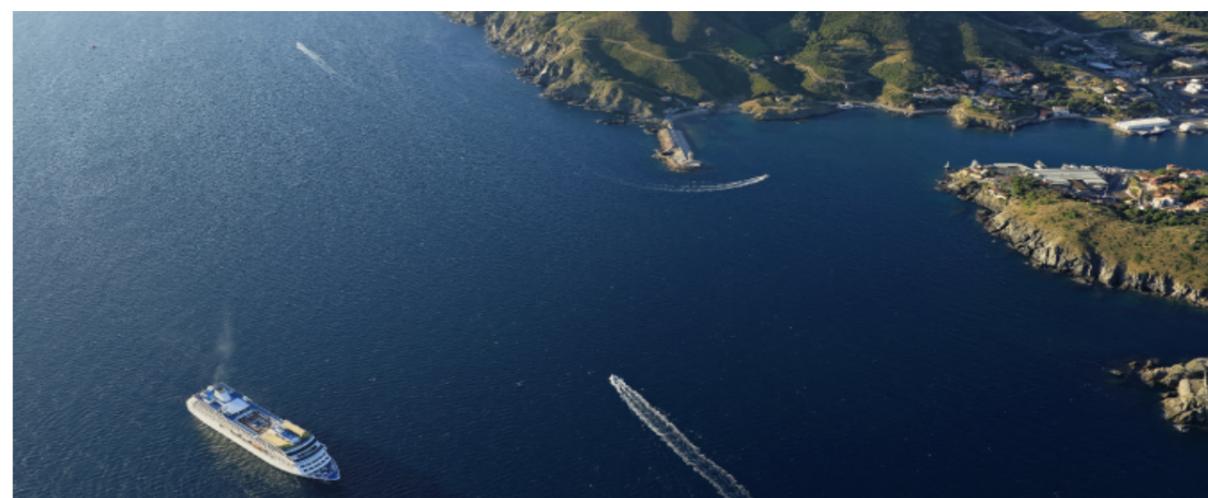
■ Projet 11 - Suivi des projets d'éoliennes flottantes dans le Parc ou à l'échelle de la façade méditerranéenne

En 2020 la commission spécialisée de l'éolien flottant du conseil maritime de façade a validé la détermination des zones propices pour l'implantation de futures fermes commerciales d'éoliennes flottantes dans le golfe du Lion. Dans sa politique pluriannuelle de l'énergie, l'Etat a validé l'implantation de deux fermes commerciales d'éoliennes flottantes dans le golfe du Lion. Le prochain appel d'offres (2023) pour l'implantation des fermes commerciales dans le golfe du Lion (AO6) désignera les lauréats. En fonction du choix des zones, le Parc envisage de mettre en place un groupe de travail ad hoc.

Le Parc siège au conseil scientifique de la

Commission spécialisée éolien flottant du Conseil maritime de façade de Méditerranée, et sera donc en interaction plus ou moins directe avec le ou les lauréats (la possibilité d'envisager une ferme commerciale dans le Parc n'est, à ce jour, toujours pas tranchée).

Le Parc est impliqué dans l'élaboration du référentiel technique « Energie marines renouvelables » du projet Life Marha. Il siège aussi dans le comité de suivi du projet EFGL, au regard des engagements pris par le porteur de projet faisant suite aux prescriptions et recommandations émises lors de l'avis conforme du conseil de gestion de juin 2018.



4.3 Un accompagnement des acteurs de la pêche vers des pratiques durables de leur activités

■ Projet 12 - Animation du groupe de travail « pêches » du Parc

Le groupe de travail pêche a été actif et productif en 2022, puisqu'il a permis de formuler au conseil de gestion pas moins de 4 propositions. Il sera question en 2023 de poursuivre les efforts engagés concernant deux chantiers : la poursuite

des discussions sur la mise en place d'un cadre de gestion harmonisé sur la pêche au poulpe, la construction d'un cadre de gestion de la pêche de loisir sur le Parc dans l'objectif d'établir un arrêté préfectoral.

■ Projet 13 - animation du test de déclaration de la pêche de loisir avec l'application CATCHMACHINE

En 2022, suite à un travail sous l'impulsion d'une fédération de pêche de loisir, le conseil de gestion a délibéré en faveur de la mise en place d'une déclaration obligatoire des pêcheurs de loisir sur le Parc, et volontaire de leurs captures, par le biais d'une déclaration dédiée.

Dans ce cadre, le Parc est partenaire de la DIRM Méditerranée et de l'Ifremer pour participer au test d'une application libre d'accès

CATCHMACHINE, permettant l'enregistrement volontaire des pêcheurs, de leur profil, engins de pêche et de leurs captures.

Après avoir pu recruter une 20aine de volontaires, le Parc sera à la manœuvre en 2023 pour animer l'utilisation et le retour d'expériences des utilisateurs mobilisés, et ainsi participer à l'amélioration du dispositif en vu d'un déploiement large.

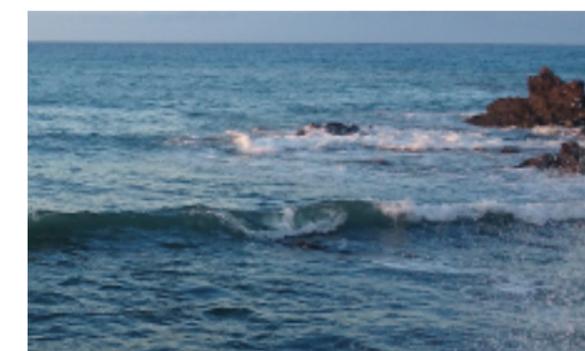
■ Projet 14 - Accompagnement de la pêche de loisir : déploiement de la nouvelle charte dans les clubs

L'année 2022 a été dédiée à la rencontre de 15 structures impliquées dans la charte. L'effort sera à poursuivre pour aller à la rencontre des derniers clubs restant sur le territoire. L'animation de la charte sera réalisée par la mise en oeuvre de deux projets concrets mobilisant des volontaires

recrutés au sein des clubs et participant à la meilleure connaissance des pratiques et des pratiquants (cf projet CATCHMACHINE) et aussi des espèces sensibles du territoire (cf projet MOUVBLUE).

■ Projet 15 - La signalisation des engins de pêche au poulpe, un accompagnement de la profession et une sensibilisation des usagers

Suite à la réalisation d'un stage et des discussions au sein du GT pêches, ainsi qu'à la délibération du conseil de gestion, il est prévue en 2023 d'équiper la profession avec des signaux de pêche distinctifs (fanions) pour la pêcherie du poulpe au pot ou à la nasse. Cela répond aux enjeux de mesures de gestion établies collégialement (repos biologique), mais aussi à une meilleure sécurité sur le plan d'eau pour la navigation de plaisance, ainsi qu'à une facilitation des contrôles.



■ Projet 16 – Un projet pilote pour repérer les pots à poulpe perdus et optimiser leur retrait

Les lignes de pots et de nasses à poulpe sont calées plus ou moins longtemps en mer et relevées régulièrement par les petits métiers. Du fait de leur utilisation et de leur temps de calée, ces engins sont plus soumis à perte (fouling des flotteurs et perte, tempête, perte des signaux avec la plaisance (accidentel ou volontaire)). Le Parc a été alerté en 2022 par une Prud'homme sur la quantité importante de lignes de pot à poulpe perdues, impliquant pollution d'une part mais aussi une gêne certaine pour les petits métiers dans leur pratique quotidienne de pêche. Le Parc prévoit en 2023 une action visant à tester avec le WWF l'opportunité de l'utilisation d'un sonar pour cartographier les lignes perdues, et ainsi optimiser les opérations de retraits des engins de pêche perdus en ciblant les sites où plonger. Ces opérations seront déployées en priorité au

nord du Parc, au niveau de la côte sableuse, et en partenariat avec la profession qui a sollicité le Parc en 2022.



4.4 Accompagner le Conseil de gestion sur les enjeux de gestion actuels du territoire

■ Projet 17 - Séminaire à mi-parcours du plan de gestion

Suite à l'installation d'un nouveau Conseil de gestion en juin 2022, le parc a lancé une série de séminaires destinés à ses membres. Un premier séminaire en décembre 2022 a permis de dresser le bilan des actions menées par le parc à mi-parcours de son plan de gestion et la réappropriation des objectifs.

Dans la continuité, un 2ème séminaire sera organisé au printemps 2023, qui abordera plus spécifiquement le volet prospectif. L'objectif sera l'identification de priorités stratégiques d'actions pour la suite du plan de gestion, en accord avec les conclusions du diagnostic de mi-parcours, les enjeux environnementaux actuels, les politiques publiques et les moyens alloués au Parc.

4.5 Susciter, développer ou participer à des projets

■ Projet 18 - Organisation d'un appel à projets

Le code de l'environnement prévoit que le conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité délègue au conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion la faculté de fixer les modalités et critères d'attribution des concours financiers visant à soutenir ou promouvoir certains types d'opérations en lien avec le plan de gestion. Pour la 8ème année consécutive, le conseil de gestion a délibéré le 30/11/2022 pour le lancement d'un nouvel appel à projets qui sera consacré à 2 thématiques. La première concerne la mise en valeur et la préservation du patrimoine culturel

maritime et la seconde concerne les inventaires naturalistes et la valorisation de données de biodiversité, avec cette année un accent mis sur l'« écologie historique », à savoir l'évolution et les changements de la biodiversité (espèces, habitats) sur notre territoire au cours des dernières décennies voire au-delà.

Comme les années précédentes, une recherche de synergie des financeurs sera mise en oeuvre avec la Région et le Département pour valoriser la convergence des soutiens publics.

■ 19 - Élaboration de propositions d'actions et de participation dans le cadre d'appels à projets régionaux, nationaux et européens

Le Parc / OFB est sollicité chaque année par divers organismes pour répondre à différents appels à projets sur les plans régionaux, national ou européen. Le niveau d'implication du Parc à ces divers projets est variable et va de la simple aide logistique pour certaines opérations de terrain jusqu'à la participation au comité technique des projets en passant par de la fourniture de données ou d'expertise de la zone. La zone du Parc est à ce titre souvent utilisée comme zone d'application et/ou d'expérimentation. Ces projets nécessitent a minima, pour être retenus, le soutien ou l'intérêt du gestionnaire à la démarche proposée. Cette participation répond aux objectifs du plan de gestion qui prévoit de « faire du Parc naturel marin une zone de référence pour la connaissance et le suivi du milieu marin et de ses écosystèmes ».

Durant l'année 2023, l'équipe sera mobilisée de manière plus ou moins importante sur le suivi de l'ensemble de ces projets :

- Projet RESMED porté par l'Université de Barcelone et l'UPVD - CEFREM (Interreg POCTEFA): amélioration des connaissances de l'écologie des espèces marines patrimoniales et d'intérêt halieutique et la réflexion sur une meilleure gestion transfrontalière de la biodiversité au sein et à l'extérieur des aires marines protégées ;
- Projet SAUVAGE porté par le CIRED : étude, via une approche exploratoire et une mise en discussion par la prospective, des potentialités de « ré-ensauvager » le Parc naturel marin du golfe du Lion. Ce projet fait suite au projet SAFRAN ;

- Projet Futur-Obs porté par Sorbonne Université (Financement ANR - projets prioritaires de recherche « Océans et Climat ») : fournir des solutions innovantes et durables, co-construites avec les différents porteurs d'enjeu, pour la mise en place d'observatoires augmentés capables d'analyser et de prédire les trajectoires des socio-écosystèmes face aux changements environnementaux. Un observatoire augmenté est une infrastructure intégrée d'observation et de surveillance fournissant des données multi-disciplinaires et standardisées ;
- Projet RiOMAR porté par le CEA - Laboratoire des sciences et du climat (Financement ANR - projets prioritaires de recherche « Océans et Climat ») : étude de l'évolution de l'environnement côtier sous l'influence des fleuves par une approche intégrée couplant observation augmentée (instrumentation surface-fond, satellite, plateforme mobile), modélisation physique et biogéochimique haute résolution et intelligence artificielle ;
- Projet MPA4Sustainability porté par le DTU Aqua (Danemark) et le CRILOBE (Financement Biodiversa): évaluer comment les AMP existantes peuvent être utilisées non seulement pour atteindre les objectifs de biodiversité, mais aussi pour maximiser leurs contributions à l'économie bleue tout en respectant la nature. Le Parc sera une AMP d'étude parmi d'autres AMP danoise et portugaise (Madère).
- Projet Life Espèces Mobiles Marines : en attente de la réponse de financement



4.5 Accompagner, sensibiliser les acteurs et le public aux enjeux environnementaux de leur territoire

■ Projet 20- Aires marines éducatives : déploiement et valorisation

Une « Aire Marine Educative » (AME) est un projet pédagogique et écocitoyen de connaissance et protection du milieu marin, destinés aux jeunes d'écoles primaires et de collèges (du CM1 à la 3ème) et labellisé par l'OFB.

Le nouveau dispositif d'accompagnement des AME mis en place par le Parc en septembre 2022 a permis de pérenniser les 4 AME existantes d'une part, et d'autre part de lancer 2 nouvelles AME situées à Leucate village et Port-Leucate. Le Parc va donc accompagner, durant l'année scolaire 2022/23, 6 AME réparties sur 5 communes : Canet-en-Roussillon, Cerbère, Leucate, Port-Vendres et Torreilles.

Pour l'année scolaire 2023/24, le parc souhaite poursuivre le déploiement des AME sur son territoire, avec la création de 2 AME supplémentaires et le lancement d'une AME ciblée sur un établissement scolaire de niveau collège afin d'assurer une continuité pédagogique avec le primaire. Dans cette optique, le Parc démarchera auprès des communes et des instances locales de l'Education Nationale, afin d'encourager d'autres établissements scolaires à s'engager dans la démarche, avec l'objectif à terme de développer à minima une AME par commune littorale. Il travaillera par ailleurs en concertation avec les référents techniques, les enseignants et les instances de l'Education Nationale, pour les accompagner dans une montée en compétences globale des AME sur

son territoire.

Le Parc va lancer un cycle de rencontres destinées aux jeunes des aires éducatives, en partenariat avec les associations LabeBleu et Nostra Mar, référents techniques des AME et le Conseil Départemental 66 :

- des journées d'échange inter-AME entre les différentes AME du Parc, durant lesquelles les jeunes vont pouvoir faire découvrir la zone littorale de leur AME respectives, échanger entre jeunes et valoriser leurs différents travaux de connaissance et de gestion de cette aire.
- des journées d'échange entre aires éducatives marines et terrestres (ATE), qui permettront d'aborder d'autres notions comme la continuité terre-mer, les bassins versants, etc. et de faire découvrir le littoral à des jeunes issus d'autres communes situées dans les terres. Les ATE pressenties pour participer sont celles de Olette et de Fitou. Enfin, il est prévu la participation des jeunes au spectacle « le chant de la mer » de la compagnie Cielo financé via l'appel à projets du Parc (année 2022).

Enfin, le Parc participera au GRAE Occitanie, réseau en charge du pilotage régional des Aires Educatives.

■ Projet 21 - Déploiement et relais d'actions de sensibilisation à destination des acteurs de la mer

Le Parc a participé à de nombreux événementiels cette année, dont le Mondial du vent, la fête de la Nature, le Swim run. De nombreuses conférences ont également été données, particulièrement vers deux publics cibles : les plaisanciers et les pêcheurs de loisirs. Les pages du site internet ont été complétées. Les sections actualités et agenda sont régulièrement mises à jour. La page Facebook du Parc compte, le 20 février 2023,

5 754 abonnés. Une progression constante. Les abonnés sont majoritairement français localisés sur le territoire du Parc naturel marin mais aussi du pourtour Méditerranéen.

■ Projet 22 - Equipement des aquariums

Le Parc poursuit son projet d'équipement des aquariums de Banyuls (Biodiversarium) et de Canet (Oniria). Un marché public a été lancé afin de pouvoir travailler avec une société audiovisuelle réalisant de l'image 3D et une

société fabriquant les décors. Ces équipements sont destinés au grand public et visent à valoriser le milieu marin et les actions de préservation à mettre en œuvre. L'installation est prévue début avril.

■ Projet 23 - A l'école et sur l'eau pour des élèves de primaire

Le Biodiversarium (Observatoire Océanologique de Banyuls-sur-Mer / Sorbonne Université) et le Parc ont monté un projet commun visant à sensibiliser les élèves de CM1 et CM2 à la biodiversité marine en utilisant une démarche scientifique. La thématique choisie était celle de l'herbier de posidonie. Durant l'année

scolaire, une animatrice va se rendre à deux reprises dans 17 classes des Pyrénées-Orientales pour présenter la biodiversité, les liens entre les espèces et les rôles de l'humain dans ces milieux. Ces travaux seront présentés sur le site de Paulilles en fin d'année.

Site mixte Natura 2000 « Embouchure du Tech et grau de la Massane »

Le Parc est gestionnaire du site mixte "Embouchure du Tech et grau de la Massane". Sur la période 2019-2021, une convention avec la mairie d'Argelès avait été signée pour la gestion de la partie terrestre de ce site. Une nouvelle convention a été signée en 2022 pour 3

ans (2022-2025), pour un montant de 272 720€ dont 72% pris en charge par le Parc et 28% par la commune d'Argelès sur Mer. Dans la lignée du premier, le second plan d'action se compose des 9 actions présentées ci-dessous.

N° Action	Intitulé Action
Action 1	Proposer aux services compétents et suivre l'instruction du dossier pour une modification du périmètre actuel du site Natura 2000 « Embouchure du Tech et Grau de la Massane ».
Action 2	Mieux gérer les zones à enjeux écologiques d'intérêt communautaire soit par acquisition foncière, soit par délégation de gestion.
Action 3	Approfondir, actualiser et sauvegarder les données naturalistes sur les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire et suivre des bio-indicateurs adaptés pour évaluer régulièrement leurs états de conservation.
Action 4	Poursuivre la préservation des mares temporaires et veiller à la pérennité de la population de pélobate cultripède. Réfléchir à une continuité écologique de l'habitat notamment en proposant des zones à restaurer.
Action 5	Poursuivre l'accompagnement d'une gestion agro-pastorale extensive des prairies de fauches d'intérêt communautaire.
Action 6	Poursuivre la préservation et la restauration des habitats naturels d'intérêt communautaire du massif dunaire et de l'arrière dune en gérant le public et en s'adaptant aux changements climatiques.
Action 7	Poursuivre la réflexion pour la restauration des habitats naturels d'intérêt communautaire de la ripisylve du fleuve côtier de « la Riberette ».
Action 8	Préserver les habitats naturels d'intérêt communautaire du site des diverses formes de pollution (dépôts sauvages ; macro-déchets, squats, invasives) ou tout autre dégradations volontaires (destruction, dérangements).
Action 9	Informier, sensibiliser et accompagner les acteurs professionnels (services municipaux, clubs de plage, campings) et l'ensemble des usagers (locaux, touristes et chasseurs) pour une meilleure prise en compte des enjeux patrimoniaux du site et la préservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire.

Prévisionnel de la dépense 2023 selon les termes de la convention Commune / PNMGL 2022-2025	Coût (TTC)
PERSONNEL & HEBERGEMENT - frais d'accueil pour l'ensemble des effectifs (partie communale)	
Postes co-animateurs du site (1 ETP). Frais d'hébergements. Gestion hiérarchique.	47 500
Stagiaire (1 stage de 6 mois Master)	3500
Total 1	51000
Frais annexes, matériel, fournitures, prestations de service, concourant à la mise en oeuvre du programme (partie communale)	
Véhicule de service, frais de déplacements et entretien. Fournitures diverses	4 800
Opérations de protection (études et interventions sur le site)	
Étude poissons 1ère tranche (FDP 66)	8 430
Étude Oiseaux comme bio-indicateurs (GOR)	1 440
Décroutage du parking ex-voilerie du camping « Le Roussillonnais » (TDA)	6 156
Protection des dunes : achats de ganivelles, piquets, etc.	4 844
Réparation et protection des aménagements existants (achats pour clôtures et petit outillage)	1 000
Supports de communication	3 000
Petit matériels et ouvrages pour études naturalistes	400
Total 2	30 070
Participation du PNMGL aux opérations de gestion	
Achats des matériels pour opération de restauration	14000



Directive cadre
Stratégie pour le milieu marin
DCSMM

Crédits photos
Mathieu Foulquié (1ère couverture, p.24)
Frédéric Hédelin (www.photo-hedelin.com) (p. 22)
Office français de la biodiversité (autres pages)



Parc naturel marin du golfe du Lion
2 impasse Charlemagne
66 700 Argelès-sur-Mer

04 68 68 40 20
parcmarin.golfe-lion@ofb.gouv.fr

www.parc-marin-golfe-lion.fr
www.facebook.com/parc.naturel.marin.golfedulion

